



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 OCTOBRE 2023

### **20231012\_CA12 - NPNRU- Avenant 3 – Autorisation de signature d'une convention de groupement pour les marchés liés à la démolition avec la Ville de Limoges**

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 12 octobre 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

#### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### **Absents excusés :**

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Rachid EL BOUTAYBI, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

#### **Absente :**

Madame Catherine JARRY, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la convention multi-partenariale signée le 25 octobre 2019 dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), faisant bénéficier le quartier de Beaubreuil, déclaré d'intérêt national, d'un projet d'aménagement d'envergure,

Vu le règlement financier de l'ANRU,

Considérant l'opération de démolition de Limoges habitat de 306 logements sur le secteur Fabre d'Eglantine,

Considérant l'opération de démolition de la Ville de Limoges des immeubles B58, la maison des associations et l'antenne mairie France Services situé au 4 allée Fabre d'Eglantine,

Considérant la nécessité de conclure une Convention Constitutive de Groupement de Commandes (CCGC) entre Limoges habitat et la Ville de Limoges pour la passation et l'exécution des marchés de travaux qui feront l'objet d'une procédure allotie (un lot pour les travaux relevant du périmètre de Limoges habitat et un lot relevant du périmètre de la Ville de Limoges),

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- confie à Limoges habitat le rôle de coordonnateur du groupement ainsi que la gestion de la procédure, la notification de l'accord cadre et, le cas échéant, l'exécution des marchés conclus au nom du groupement ;

- valide les termes de la convention et d'autoriser Madame la Directrice générale Limoges, à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges conformément aux articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique ;

- autorise Madame la Directrice générale à signer tout document susceptible d'intervenir dans le cadre de la convention dans le but d'en assurer le bon déroulement

- décide le retrait de la délibération n° 20221213\_CA11 du Conseil d'administration du 13 décembre 2022, le transfert de maîtrise d'ouvrage n'étant plus accepté dans le cadre du règlement financier de l'ANRU.

Formalités de publicité effectuées  
le **24 OCT. 2023**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **24 OCT. 2023**  
LA PRÉSIDENTE  
Catherine MAUGUIEN-SICARD

